



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 12 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation du conseil : 06/03/2026

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX - DIACRE - LANDAIS - SOULARD - BAIN - BREGER - GOURIN - MAHÉ

Absents : MMES-MM - GRANGE

Excusés : MMES-MM - PICHOT - NOGUE (donne pouvoir à Mme LANDAIS Sindy)

Secrétaire de séance : M JÉRÔME BERITAULT

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procuration	Votants
	12	9	3	1	10

12 03 DEL01 : RETRAIT DELIBERATIONS N°2901DEL01 ET N°2901DEL02

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée délibérante de retirer les délibérations n°2901del01 et n°2901del02, portant sur l'approbation du compte financier unique et de l'affectation des résultats 2025, prises le 29 janvier 2026.

En raison de l'indisponibilité de l'application CDG-D lors du dépôt de notre Compte Financier Unique, empêchant ainsi son intégration et sa vérification automatique entre les données de la comptabilité publique et celles de la commune, les délibérations prises dans le cadre de la validation du CFU et de l'affectation des résultats sont jugées irrégulières.

Elles doivent donc être de nouveau soumises au vote de l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, de retirer les délibérations n°2901del01 et n°2901del02 du 29 janvier 2026 approuvant l'approbation du compte financier unique et l'affectation des résultats 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BERITAULT

Le Maire,
Thierry DECHEREUX